Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260623-DEC2026_69-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DECISION N° 2026-69

Objet : Rejet de la demande de subvention de à l'association « Le RepEre » dans le cadre de l'appel à projet « Agissons pour le climat »

Le Bureau de Liffré-Cormier Communauté,

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-TROIS JUIN À VINGT HEURES TRENTE, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Liffré-Cormier Communauté se sont réunis au siège de la Communauté de Communes à La Bouëxière, sous la présidence de M. Guillaume BÉGUÉ.

Présents	Guillaume BÉGUÉ, Jérôme BEGASSE, Emmanuel FRAUD, Thomas JOUANGUY, David VEILLAUX, Isabelle GAUTIER, Claire BRIDEL, Bertrand BONENFANT, Jean-Philippe ROUDIER, Jean-Marc PELLEN, Gwénaël DUMONT, RONAN SALAUN, SARAH CHYRA, OLIVIER BARBETTE, BERTRAND CHEVESTRIER, LAURA BODIN.
Absents	Frédéric TROUVÉ, Anne-Laure OULED-SGHAIER.

Le Président de Liffré-Cormier Communauté,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU L'arrêté préfectoral du 03 octobre 2023 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2022/166 du Conseil Communautaire du 04 octobre 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau ;

VU La délibération n°2026/078 du Conseil Communautaire du 07 avril 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Président ;

Il est exposé ce qui suit : Liffré-Cormier Communauté, en tant que coordinateur de la transition écologique sur son territoire, développe une politique d'accompagnement aux changements pour tous les acteurs. Aussi la Communauté de communes a mis en place depuis 2023 l'appel à projet « Agissons pour le climat ».

L'objectif de l'appel à projet est d'accompagner et soutenir les acteurs locaux dans la mise en œuvre de projets et d'actions répondant aux enjeux Air-Climat-Energie, conformément au PCAET.

En 2026, une première session de sélection des candidatures a été ouverte en janvier 2026. Une seconde session le jury de sélection s'est tenue le 18 juin présidé par Mme Gwénaël DUMONT, vice-présidente en charge des transitions écologiques.

Dans ce cadre, l'association « Le RepEre » sollicite auprès de Liffré-Cormier Communauté une subvention de 454 €, pour l'équipement de l'espace de stockage de la ressourcerie Mercerie du Tacot via l'installation d'étagères (dans la cellule et au sous-sol).

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260623-DEC2026_69-DE

Liffré=Cormier
COMMUNAUTÉ

DÉCIDE

Article 1er : Le Bureau Communautaire décide de ne pas attribuer de subvention à l'association le RepEre pour le projet « d'espace de stockage » telle que décrit dans le dossier de demande de subvention.

Le Bureau Communautaire ne souhaite pas attribuer de subvention à ce projet car il apparaît moins en lien directe avec les enjeux de transition (acquisition de matériel de stockage). De plus, l'association c'est déjà vue attribuée 2 subventions en 2026.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ainsi qu'à Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères.

Article 4 : La Direction Générale des Services de Liffré-Cormier Communauté et Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de Fougères, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à La Bouëxière, le 23 juin 2026,

Le Président,
M. Guillaume BÉGUÉ